

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 104 (1978)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS DE SOUMISSION

DIVISION DES BÂTIMENTS PTT

Les travaux et fournitures suivants sont mis au concours public selon l'ordonnance sur les soumissions de la Confédération du 31 mars 1971.

Lieu : Savigny. **Projet de construction :** nouveau central téléphonique. **Description :** travaux de terrassements, maçonnerie, béton armé.

Documents du concours : Les entreprises désirant participer au concours voudront bien s'annoncer jusqu'au 3 février 1978 à la Division des bâtiments PTT, 4, avenue d'Ouchy, 1006 **Lausanne**, en indiquant le projet de construction et la catégorie de travaux. Les délais prévus pour l'expédition des soumissions sont indiqués ci-dessous.

Seuls entrent en ligne de compte les entreprises et consortiums d'entreprises justifiant de leur capacité d'exécuter les travaux. C'est pourquoi, en s'inscrivant, toute entreprise soumissionnaire donnera des indications sur son organisation et sur l'effectif de son personnel, ainsi que des références et, le cas échéant, le nom des entreprises associées et des principaux sous-traitants.

Pour les catégories de travaux mentionnées ci-dessous aucun avis de soumission ultérieur n'est prévu.

CFC	Catégorie de travaux	Désignation	Quantité	Expédition des soumissions	Début présumé des travaux
201	Fouilles en pleine masse, remblayages	Déblais	700 m ³	6 février 1978	mars 1978
		Remblais tout-venant	1 500 m ³		
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	Installation de chantier	à forfait	6 février 1978	mars 1978
		Echafaudages	430 m ²		
		Fouilles en rigoles	100 m ³		
		Canalisations ciment	120 m ¹		
		Béton armé	260 m ³		
		Coffrages	1 700 m ²		
		Armatures	17 000 kg		
		Briques ciment 15	310 m ²		
		Briques terre cuite	150 m ²		
		Crépissages	750 m ²		
	Isolations	480 m ²			

AVIS DE SOUMISSION

DIRECTION DES CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES

Division des bâtiments

Moudon : place d'armes

Bâtiments — 2^e phase :

CA	Cantonement aspirants	IT	Bâtiment théorie
CI	Infirmierie	IG	Bâtiment garde et commandement
CT	Cantonnements recrues « Transport »	LL	Centre de loisirs
CR	Cantonnements recrues « Sanitaire »	CS	Subsistance
HB	Hôpital de base		

Les travaux suivants seront adjugés à la base d'une soumission publique :

CFC	Description des travaux	Désignation	Quantité	Envoi des soumissions	Début présumé des travaux
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	Béton, béton armé	9 500 m ³	avril 1978	octobre 1978
		Maçonnerie	12 000 m ²		
212	Eléments préfabriqués porteurs (fourniture seule)	Eléments béton SIA	10 000 m ³	février 1978	octobre 1978
			Eléments préfabriqués façades (fourniture seule)		
244	Ventilation, pour abris	Norme	8 locaux	février 1978	novembre 1978
261	Ascenseurs	Monte-charges	5 pièces	février 1978	livraison des incorporés octobre 1978
272	Articles pour abris	Portes, volets	8 abris	février 1978	novembre 1978

Les entreprises désireuses de participer à la soumission voudront bien le faire savoir par écrit à la Direction des constructions fédérales, division des bâtiments 3, Effingerstrasse 20, 3003 Berne, d'ici au 4 février 1978 (le timbre postal fait foi), en indiquant :

- la désignation du lieu (Moudon : place d'armes) ;
- le N^o CFC et la description des travaux auxquels elles désireraient participer.

Les documents seront envoyés aux soumissionnaires à l'époque indiquée ci-dessus.

Seuls entrent en ligne de compte les entreprises et consortiums d'entreprises justifiant de leur capacité d'exécuter les travaux. C'est pourquoi, en s'inscrivant, toute entreprise soumissionnaire donnera des indications sur son organisation et sur l'effectif de son personnel, ainsi que des références et, le cas échéant, le nom des entreprises associées et des principaux sous-traitants.